### CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

#### DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

### **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Séance du 24 septembre 2020

**OBJET:** 

Exercice des compétences déléguées

Rapporteur: Mme CADET
Délibération n°1

# **EXPOSE DES MOTIFS**

Conformément à l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles, Madame la Vice-présidente informe le Conseil d'Administration du CCAS que dans le cadre des compétences qui lui ont été déléguées par délibération en date du 23 juin 2020 en application de l'article R.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles, elle a :

- 1.- accordé le 8 juillet 2020, une aide financière de 300 € au titre du CORSEC du 8 juillet 2020 ;
- **2.** accordé le 8 juillet 2020, une aide financière de 299,99 € au titre du CORSEC du 8 juillet 2020 ;
- 3.- accepté le 6 août 2020, l'avenant n°2 relatif à la prolongation du contrat dans le logement d'urgence, proposé par le CCAS d'Essey-lès-Nancy au bénéficiaire jusqu'au 14 août 2020 ;
- 4.- accepté le 13 août 2020, l'avenant n°3 relatif à la prolongation du contrat dans le logement d'urgence, proposé par le CCAS d'Essey-lès-Nancy au bénéficiaire jusqu'au 28 août 2020 ;
- **5.** accepté le 28 août 2020, l'avenant n°4 relatif à la prolongation du contrat dans le logement d'urgence, proposé par le CCAS d'Essey-lès-Nancy au bénéficiaire jusqu'au 2 septembre 2020 ;
- **6.** accepté le 3 septembre 2020, l'avenant n°5 relatif à la prolongation du contrat dans le logement d'urgence, proposé par le CCAS d'Essey-lès-Nancy au bénéficiaire jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2020 ;
- 7.- accepté le 9 septembre 2020, une demande de domiciliation au CCAS sis 7 rue des Basses Ruelle à 54270 ESSEY-LES-NANCY :

- 8.- accepté le 14 septembre 2020, conformément à l'avis émis par la commission permanente du CCAS du 11 septembre 2020, une aide financière de 249,86 € ;
- 9.- accepté le 14 septembre 2020, conformément à l'avis émis par la commission permanente du CCAS du 11 septembre 2020, une aide financière de 300 € ;
- **10.** accepté le 14 septembre 2020, conformément à l'avis émis par la commission permanente du CCAS du 11 septembre 2020, une aide financière de 403,19 € ;
- **11.** accepté le 14 septembre 2020, conformément à l'avis émis par la commission permanente du CCAS du 11 septembre 2020, une aide financière de 150,03 € ;
- **12.** accepté le 14 septembre 2020, conformément à l'avis émis par la commission permanente du CCAS du 11 septembre 2020, une aide financière de 213,21 € ;
- **13.** accepté le 14 septembre 2020, conformément à l'avis émis par la commission permanente du CCAS du 11 septembre 2020, une aide financière de 200,73 € ;
- **14.** accepté le 14 septembre 2020, conformément à l'avis émis par la commission permanente du CCAS du 11 septembre 2020, une aide financière de 100 € ;
- **15.** accepté le 14 septembre 2020, conformément à l'avis émis par la commission permanente du CCAS du 11 septembre 2020, une aide financière de 230,78 € ;
- **16.** accepté le 14 septembre 2020, conformément à l'avis émis par la commission permanente du CCAS du 11 septembre 2020, une aide financière de 134 €.

## **DELIBERATION**

Le Conseil d'Administration du CCAS prend acte de ces décisions.

Transmis et reçu en Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 30 septembre 2020.

Pour extrait,

D'Le Présiden

Wichel BREUILLE

# DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY CONSEIL D'ADMINISTRATION

### **REUNION DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020**

# SOUS LA PRESIDENCE DE M. Michel BREUILLE - PRESIDENT DU CCAS

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	15
Nombre de votants	17

# PRESENTS:

Mmes Nadine CADET, Marie LOZINGUEZ, Elise DROUVILLE, Catherine CHOPIN-RENAULD, Geneviève BENJAMIN, Janine MARCHAL, Marie-France METZELARD, Françoise VIRIOT et Claudine ROBERT.

MM. Jacques THOUVENIN, Gabriel HOFFER, Christophe CHEVARDÉ, Patrick CAILMAIL et Claude CHASSARD.

# POUVOIR:

Mme Evelyne DEVOUGE à Mme Nadine CADET. Mme Annette FRANCISCO à M. Claude CHASSARD.

Pour extrait,

Le Président,

lichel BREUILLE